

**Conseil économique et social**Distr. générale
26 décembre 2019Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba, 18-20 mars 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique****Introduction**

1. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-deuxième session, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc), les 25 et 26 mars 2019.
2. La Conférence a adopté huit résolutions qui ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation. Le présent rapport met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sept de ces résolutions qui exigent une action de la part de la Commission.
3. Le présent rapport sera soumis pour information à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-troisième session.

A. Résolution 962 (LII) sur les données et les statistiques**Paragraphe 12****a) Texte**

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité des États membres à exploiter l'outil intégré qu'elle a mis au point pour le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Progrès

La CEA a aidé les États membres à utiliser des outils pour suivre et aligner leurs plans de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans ce cadre, un atelier de

*E/ECA/COE/39/1.



formation a été organisé sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports du 27 au 29 août 2019 à Addis-Abeba pour présenter cet outil à davantage de pays. Des représentants de 13 pays¹ ont participé à l'atelier et reçu une formation sur l'utilisation de la boîte à outils pour l'alignement des plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Pendant l'atelier, l'accent a été mis sur l'importance d'un flux intégré de résultats, des effets aux résultats puis aux produits, ainsi que sur la nécessité de limiter le nombre d'indicateurs pour chaque couche de résultats.

En décembre 2019, 18 pays² s'étaient inscrits comme utilisateurs de la boîte à outils et les cadres de résultats de leurs plans nationaux de développement ont été intégrés au système. Des efforts sont en cours pour aligner ces plans sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, cinq pays³ ayant franchi la moitié de ce processus d'alignement. Désormais, la Commission travaillera avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation de la boîte à outils dans davantage de pays et d'importer dans la boîte à outils des données internationales sur les indicateurs des objectifs de développement durable conservées par le Centre africain pour la statistique de la CEA et le Département des affaires économiques et sociales, à l'aide du portail des objectifs de développement durable mis en place à cette fin par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

B. Résolution 963 (LII) sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Paragraphe 4

a) Texte

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral de la région dans les domaines liés au Programme d'action de Vienne, comme l'investissement dans les infrastructures, la facilitation du transport, le développement des capacités de production, l'intégration logistique et l'étude des coûts de la logistique ;

b) Progrès

La CEA a fourni un appui technique à l'Éthiopie pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur de l'énergie. À cette fin, la Commission a entrepris un examen du cadre réglementaire du pays régissant l'investissement dans le secteur de l'électricité. L'étude a été menée dans le contexte de la génération d'électricité par le secteur privé afin de fournir les parcs industriels en Éthiopie et dans le cadre d'un memorandum d'accord entre la CEA, le Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie et le fonds de développement des infrastructures Africa50. La CEA a aussi collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour réaliser l'examen à mi-parcours du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

En tant que membre du Comité directeur, la CEA a également participé à la préparation de la deuxième phase du Programme, notamment en appliquant les critères de sélection des projets, ancrés dans la définition des priorités des

¹ Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Libéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

² Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

³ Éthiopie, Ouganda, Seychelles, Soudan et Zambie.

projets régionaux. Cela est important dans la mesure où les corridors régionaux permettent aux pays sans littoral non seulement de participer efficacement au commerce intra-africain, mais également de leur donner accès à la mer, facilitant ainsi le commerce international.

Paragraphe 5

a) Texte

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes d'aider davantage les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains dans les domaines du développement des infrastructures, de l'élaboration de projets bancables, du développement des capacités de production, de la facilitation du commerce, et de la transformation structurelle, en particulier par l'accroissement de l'investissement et de l'assistance technique, et de promouvoir le renforcement de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, ainsi que l'approfondissement de l'intégration régionale ;

b) Progrès

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 en Afrique en matière d'infrastructure, la CEA a fourni une assistance technique à l'Angola, à l'Érythrée et à l'Éthiopie dans le domaine des statistiques énergétiques et en vue d'attirer les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. De plus, la CEA a formé 22 fonctionnaires érythréens, éthiopiens, somaliens et soudanais à la modélisation énergétique.

En collaboration avec la Fondation RES4Africa, la CEA a également mis au point une méthodologie pour évaluer l'efficacité du cadre réglementaire du secteur de l'électricité dans les pays africains. Des experts de neuf pays africains ont été formés à l'utilisation de la méthodologie et entameront donc des études de cas nationales en 2020. Ces interventions sont élaborées en vue de contribuer à l'objectif d'accès universel à l'électricité en Afrique. En tant que membres du Comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la CEA encourage la coopération entre les pays africains sans littoral et les pays en développement de transit dans le développement des infrastructures et l'intégration régionale. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a donc formulé les orientations stratégiques pour l'après-2020 relatives à la sécurité routière en Afrique, adoptées à la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière tenue à Addis-Abeba en août 2019. Ces orientations seront particulièrement utiles suite à l'augmentation attendue du trafic transfrontalier qui résultera de la zone de libre-échange continentale africaine.

La CEA a organisé une réunion à Addis-Abeba les 24 et 25 avril 2019 dans le cadre du projet sur la prévention de la fausse facturation commerciale dans certains pays africains. Des fonctionnaires de six pays⁴ retenus pour ce projet y ont participé. La réunion a été organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en tant que partenaires de mise en œuvre du projet de Compte pour le développement. Les participants à la réunion ont examiné les solutions disponibles sur le marché et ont décidé d'adapter et

⁴ Afrique du Sud, Égypte, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Tunisie.

d'améliorer la capacité de leurs outils numériques existants pour suivre et réduire la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale, qui coûte aux États membres des sommes considérables en termes de pertes de recettes fiscales.

La CEA a également apporté une contribution technique à l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, organisé par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CEA.

Enfin, la Réunion d'examen à mi-parcours africaine du Programme d'action de Vienne s'est tenue les 18 et 19 mars 2019 à Marrakech (Maroc) en marge de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Les participants ont évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans les six domaines prioritaires du Programme, à savoir les questions fondamentales de politique en matière de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie et les moyens de mise en œuvre. Les textes issus de la réunion et les recommandations clefs sont consultables à l'adresse [www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2019/04/Adopted – Outcome-document-2-April.pdf](http://www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2019/04/Adopted%20Outcome-document-2-April.pdf).

Paragraphe 6

a) Texte

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de mener l'examen régional décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ;

b) Progrès

L'examen décennal aura lieu en 2024.

C. Résolution 964 (LII) sur le plan-programme et le budget 2020

Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique un cadre de programme à moyen terme couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration des États membres avec la Commission ; des plans et budgets annuels seraient tirés de ce cadre, sur la base duquel seraient mesurés les résultats ;

b) Progrès

La Commission a élaboré un cadre de programmation à moyen terme quadriennal pour la période 2020-2023. Le cadre définit les objectifs programmatiques à long terme de la CEA, les résultats et les stratégies pour concrétiser la vision, la mission et les orientations stratégiques de la Commission. Les priorités arrêtées dans le cadre de programmation à moyen terme reflètent les priorités et les besoins des États membres déterminés lors des diverses réunions intergouvernementales, comme les recommandations de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue à Marrakech les 25 et 26 mars 2019.

Paragraphe 2

a) Texte

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail ;

b) Progrès

Le cadre de programmation à moyen terme pour 2021-2024 est en train d'être formulé. Un consultant a été recruté pour demander l'avis des États membres par l'intermédiaire du Bureau de la Commission et de la direction, du personnel et des partenaires de la Commission. Le projet de cadre de programmation devrait être soumis au Bureau et à la Commission pour validation en avril 2020 et le cadre final devrait être soumis à la Commission d'ici mi-2020.

D. Résolution 965 (LII) sur le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (« le Protocole ferroviaire de Luxembourg »)

Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, sa campagne de sensibilisation et de promotion sur le continent africain du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), en vue d'expliquer les mérites de cette convention et sa contribution potentielle au financement du matériel roulant dans les projets ferroviaires ;

b) Progrès

La Commission, sous l'impulsion de la Division du développement du secteur privé et du financement, a mené des activités de sensibilisation et de promotion sur les avantages et la contribution potentielle du financement du matériel roulant ferroviaire par l'intermédiaire de la signature et de la ratification du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La Commission a organisé une session sur le Protocole lors de la Conférence des ministres chargés du transport, de la communication et de la météorologie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) organisée à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 18 au 20 septembre 2019. Plus de 100 délégués de dix États membres de la SADC ont été mis au courant des avantages économiques du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du rôle qu'il pourrait jouer en incitant le secteur privé à investir dans le secteur ferroviaire.

Suite aux demandes des États membres, l'organisation d'ateliers à l'intention des parties prenantes du secteur ferroviaire au sujet du Protocole est prévue en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe début 2020. La CEA a également effectué une mission de sensibilisation au Caire en décembre 2019. À cette occasion, des hauts fonctionnaires de la Compagnie égyptienne des chemins de fer, du Ministère des finances, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'investissement et de la coopération internationale ont reçu des informations concernant le Protocole. De plus, la CEA a été invitée à présenter un exposé sur le Protocole de Luxembourg à une conférence diplomatique à Pretoria en novembre 2019. En

étroite coopération avec le groupe de travail sur le chemin de fer, la CEA a également participé à des activités de sensibilisation en Afrique du Sud, au Kenya et au Maroc qui ont permis d'expliquer aux hauts fonctionnaires les avantages du protocole et comment en accélérer la ratification.

Paragraphe 2

a) Texte

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées du secteur public et du secteur privé du continent, d'une part, sur la manière dont le crédit et le crédit-bail privés peuvent contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour revitaliser et développer le réseau ferroviaire africain et, d'autre part, sur les avantages de devenir partie au Protocole ferroviaire de Luxembourg ;

b) Progrès

La Commission a utilisé des forums de haut niveau tels que le Sommet ferroviaire africain, qui s'est tenu en juin 2019, la Semaine du programme pour le développement des infrastructures en Afrique, du 24 au 29 novembre 2019, et les sessions du Comité technique spécialisé sur les transports, le tourisme et l'énergie de la Commission de l'Union africaine pour informer et éduquer les opérateurs du secteur public et du secteur privé sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg et sur la façon dont le Protocole offre un nouveau cadre juridique mondial pour la reconnaissance et la réglementation des garanties des prêteurs, des bailleurs et des vendeurs qui opèrent dans le cadre de contrats de vente conditionnelle, chacun d'entre eux étant assuré par du matériel roulant. Chaque occasion a été saisie d'informer les parties prenantes des nombreux bénéficiaires du Protocole, qui, en réduisant les risques liés au matériel roulant, a le potentiel d'attirer plus de prêteurs et de bailleurs du secteur privé sur le marché. Il en résultera un financement moins coûteux pour les opérateurs non garantis par l'État, car les risques pour les bailleurs de fonds du secteur privé diminueront, ce qui attirera davantage d'investissements en capital pour promouvoir l'expansion de la fabrication de matériel roulant. Le Protocole a été ratifié par le Gabon et signé par le Mozambique, tandis que l'Afrique du Sud, le Kenya et Maurice envisagent de le signer.

E. Résolution 967 (LII) sur les Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Paragraphe 2

a) Texte

2. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de développement, y compris les pays africains qui ne font pas partie de la catégorie des pays les moins avancés, à continuer d'apporter leur appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ;

b) Progrès

La Commission a continué à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) en contribuant au bilan annuel de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul préparé par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Au cours de la période considérée, la CEA a aidé certains pays les moins avancés en Afrique, notamment le Burundi, Djibouti et l'Éthiopie, à formuler et appliquer leurs modèles macroéconomiques visant à aider ces pays à élaborer, mettre en œuvre et suivre leurs politiques économiques et à veiller à leur efficacité dans la réalisation des objectifs de croissance durable et de transformation structurelle. De plus, la Commission a organisé trois ateliers de formation au Cameroun, au Congo et en Ouganda sur l'utilisation d'outils de dynamique des systèmes en appui à leurs plans nationaux de développement.

La CEA a également contribué au Programme d'action d'Istanbul dans le domaine de la mobilisation des recettes intérieures grâce au travail analytique de haute qualité du Rapport économique sur l'Afrique 2019, qui a arrêté six domaines clefs dans lesquelles les pays africains peuvent accroître le ratio impôts/PIB d'entre 12 et 20 %. Le rapport a été présenté lors de différents forums, et trois pays (Éthiopie, Soudan et Zimbabwe) ont demandé à être soutenus dans la mise en œuvre de ses recommandations. En réponse, la CEA a effectué des missions d'assistance technique dans les trois pays, et ces missions ont, entre autres, abouti à l'incorporation des recommandations dans les systèmes législatifs éthiopien et soudanais, qui pourraient leur permettre d'accroître leurs recettes de 400 millions de dollars.

Dans le domaine de la gouvernance, la CEA a apporté une contribution notable au programme actuel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur le renforcement du processus d'examen par les pairs en repensant l'idée et la vision première du Mécanisme, ainsi que par d'autres études qui ont abouti à l'identification de 13 goulets d'étranglement et à leur intégration dans l'examen afin de rationaliser son fonctionnement et de le rendre plus adapté aux défis de gouvernance contemporains. Suite à cet exercice, le Niger a convenu d'entreprendre un examen de pays qui a eu lieu en novembre et en décembre 2019. La CEA a aussi aidé le Gouvernement kényan à lancer sa campagne « Hudumu Halisi » (pour un service public honnête) et à mettre en place la plateforme de collecte de données associée pour faciliter le lancement de la campagne multipartite en décembre 2019. La CEA continuera de suivre l'incidence de cette campagne sur l'état de la gouvernance au Kenya.

De plus, et comme souligné dans la section B concernant la résolution 963 (LII), la CEA aide les gouvernements sénégalais et tanzanien, en particulier leurs services douaniers et leurs services de renseignements financiers, ainsi que d'autres pays moins avancés africains, à renforcer leurs capacités afin d'endiguer la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale, qui coûte cher aux États membres en termes de pertes de recettes fiscales.

Dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, le Malawi a été choisi pour être le pays pilote de l'Outil de modélisations des investissements fonciers, un outil de diagnostic conçu pour recenser les domaines potentiels pour l'investissement agricole. L'exercice sera élargi pour inclure d'autres pays africains, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés qui ont rationalisé avec succès la gouvernance foncière en appliquant le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, avec l'appui de la CEA.

De plus, en réponse à une demande du Gouvernement malawien, le Centre africain pour les politiques foncières de la CEA, en collaboration avec le Ministère malawien de la terre, du logement et de l'urbanisation, a organisé une formation pour aider les principales parties prenantes du pays à faciliter des investissements à grande échelle équitables, efficaces et durables dans la terre, en phase avec la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers et les Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine. La CEA a également répondu à une demande du Gouvernement rwandais consistant à créer deux modules de formations sur

mesure sur l'égalité des sexes, à savoir sur les dimensions de genre dans l'intégration des Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle dans la législation nationale et sur le renforcement de sécurité d'occupation des terres des femmes. La CEA a également offert son appui au Gouvernement guinéen pour son examen des politiques et du cadre juridique fonciers en vue de créer un environnement propice à la participation du secteur privé dans les investissements fonciers dans l'agriculture.

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à organiser, avec la coopération du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen en 2020, en prélude à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

b) Progrès

Il est prévu d'organiser la réunion régionale africaine d'examen sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés en 2020. Le Malawi devrait accueillir cette réunion et, sous réserve de confirmation, la réunion devrait se tenir les 18 et 19 février 2020 à Lilongwe. La réunion rassemblera les ministres chargés des finances et de la planification économique des 33 pays les moins avancés africains, ainsi que d'Haïti, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales d'autres partenaires clefs afin d'examiner l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les lacunes restantes, d'évaluer comment combler ces dernières et de définir les attentes concernant un nouveau programme d'action en appui aux pays les moins avancés.

La CEA, sous l'impulsion de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance, travaille en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Gouvernement malawien sur les dispositions de fond et de logistique. Les discussions avec le Gouvernement malawien et le Bureau de la Haute-Représentante ont été lancées et les préparations sont en cours : la note conceptuelle et les lettres d'invitation ont été rédigées, le programme de travail est en cours de finalisation et les principaux orateurs sont en train d'être sélectionnés.

F. Résolution 968 (LII) sur la Politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique

Paragraphe 2

a) Texte

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'apporter son appui aux États membres et au Forum africain sur l'administration fiscale dans leurs efforts visant à mettre au point des cadres permettant de tirer parti de la numérisation pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques par l'automatisation et le dépôt électronique de documents, l'identification numérique et la modernisation des processus budgétaires ;

b) Progrès

La Commission a publié sa publication phare annuelle, le Rapport économique sur l'Afrique 2019, qui a pour thème « La politique budgétaire au service du financement du développement durable ». Le rapport présente une évaluation fondée sur les faits de la nature et de la performance de la politique

budgétaire en Afrique et comporte une analyse des défis et des possibilités ainsi que des bonnes pratiques relatives à la gestion des politiques budgétaires et aux stratégies de mobilisation des ressources nationales et de génération de revenus. L'analyse présentée dans le Rapport repose sur les études de cas de 12 pays africains (Afrique du Sud, Angola, Bénin, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Soudan, Tchad et Zimbabwe).

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport économique sur l'Afrique 2019, la CEA a effectué une évaluation et une analyse des politiques fiscales afin d'identifier les pertes de revenus potentielles et les domaines où des réformes immédiates pourraient renforcer la collecte des recettes fiscales en Éthiopie, au Soudan et au Zimbabwe. Elle a également publié une note d'information sur les mesures de politique budgétaire qui pourraient aider les pays africains à accroître leurs recettes nationales pour le financement de leurs priorités de développement.

Elle a organisé la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie les 11 et 12 décembre 2019. Le thème de la réunion était « Le développement du secteur privé et l'économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ». Le document de synthèse de la réunion a identifié divers moyens par lesquels la numérisation pourrait améliorer l'efficacité des infrastructures et des services, de l'industrialisation et de l'intégration régionale. La CEA a également collaboré avec l'Agence de développement de l'Union africaine à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur la numérisation des services ruraux axée sur les infrastructures de transport. L'atelier a identifié des moyens par lesquels la numérisation pourrait améliorer l'efficacité des infrastructures et des services de transport rural.

Dans le domaine de la sécurité routière, la CEA a dirigé la formulation de la Stratégie africaine de sécurité routière post-2020, qui souligne l'importance de la numérisation de la gestion de la sécurité routière et l'objectif ultime de faire baisser le nombre de morts sur les routes du continent.

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à créer une infrastructure numérique qui pourrait servir à combattre les flux financiers illicites ;

b) Progrès

Avec l'appui de la CEA, le Nigéria a recensé les conditions de la numérisation des processus visant à lier les bases de données des différentes agences participant à lutte contre les flux financiers illicites et met en place un programme de renforcement des capacités pour améliorer l'efficacité des programmes établis dans le pays pour lutter contre ces flux. À partir de l'expérience acquise au Nigéria, la CEA prévoit d'adapter le programme à d'autres pays en 2020. Elle travaille aussi avec des fournisseurs de logiciels pour améliorer l'interopérabilité des systèmes numériques existants des États membres en vue de combattre de manière globale la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale. La CEA offrira également aux fonctionnaires et aux professionnels un programme de formation sur l'utilisation de systèmes améliorés pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre la fausse facturation commerciale.

Paragraphe 4**a) Texte**

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres partenaires compétents, d'élaborer une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique incluant les principes de bonne identification numérique et de normes harmonisées et un cadre réglementaire concernant la finance numérique et la technologie financière ;

b) Progrès

La CEA a aidé la Commission de l'Union africaine à formuler une stratégie numérique pour l'Afrique. En collaboration avec l'Union africaine, qui dirige conjointement cette initiative, elle a pour objectif d'élaborer une stratégie continentale de transformation numérique conçue pour exploiter les avantages de la numérisation et appuyer le développement du commerce en ligne, de l'identité numérique et des programmes d'économie numérique en appui à la Zone de libre-échange continentale africaine. La stratégie est en train d'être examinée par les organes pertinents de l'Union africaine comme le Comité technique spécialisé sur les communications et les technologies de l'information et de la communication et le Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minerais, et sera soumise pour adoption par les chefs d'État africains en février 2020.

G. Résolution 969 (LII) sur l'Initiative sur la numérisation et l'économie numérique**Paragraphe 2****a) Texte**

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler à la réalisation de recherches sur les politiques, à la promotion du dialogue régional et au développement des capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les autres parties prenantes ;

b) Progrès

En application de la résolution, la CEA travaille à la mise en place du programme Digital Earth Africa. Le programme vise à créer une plateforme adaptée exceptionnelle pouvant traduire plus de 50 années d'observation de la Terre par imagerie satellite (prises de vue toutes les deux semaines avec une résolution de 25 mètres ou tous les cinq jours avec une résolution de 10 mètres) en informations et en indications sur les changements de la terre et de la mer en Afrique. Digital Earth Africa s'appuiera sur la technologie de cube de données pour offrir une structure et des outils uniques au niveau du continent qui démocratisent la capacité à traiter et à analyser des données satellites et les transforment en informations prêtes à l'emploi sur l'état environnemental du continent, y compris sur le sol et l'érosion du littoral, l'agriculture, la surveillance des forêts et des déserts, la gestion de l'eau et les évolutions des établissements humains, de la gestion des risques et d'autres processus.

Le programme sert d'élément de base dans les efforts du continent visant à exploiter les ressources informationnelles en faveur de l'avènement d'une société de l'information et d'une économie axée sur les connaissances en

Afrique. Il propose une nouvelle manière de créer des infrastructures de données solides, qui reposent sur des milliers de milliards d'observations uniques et qui peuvent offrir une meilleure compréhension de l'évolution de l'environnement et des informations permettant aux gouvernements africains, aux organisations non gouvernementales, aux entreprises et aux individus de prendre de meilleures décisions.

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de rendre pleinement opérationnel un centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique afin de s'attaquer au problème crucial de l'insuffisance des capacités dans le secteur numérique des États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, les partenaires de développement et les établissements d'enseignement supérieur africains ;

b) Progrès

Le Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques a été lancé par la CEA pour soutenir les efforts des États membres visant à tirer pleinement parti des avantages de la numérisation en faveur du développement du continent. La création du Centre d'excellence a été dirigée par le Centre africain pour la statistique. Le Centre d'excellence s'occupe d'une variété de sujets dans les domaines de l'identité, du commerce et de l'économie numériques.

Le Centre d'excellence servira de source sur demande de conseils techniques concernant l'identité et le commerce numériques des pays. Il mènera également des recherches sur les différentes dimensions de l'économie numérique et réunira et coordonnera les travaux relatifs à l'économie numérique au sein de la Commission. Plus particulièrement, il encouragera l'harmonisation des normes connexes entre les États membres, soutiendra l'élaboration de règlements pour préserver la sécurité et la promotion des investissements dans l'infrastructure et renforcera les capacités et les compétences des principales parties prenantes dans les pays membres, notamment du secteur privé, afin qu'elles exploitent les possibilités d'innovation et de création d'emplois que la numérisation offre.

De plus, il cherchera à assurer l'appui de la CEA en faveur de la création d'un marché commun numérique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue d'aider les pays africains, les acteurs des technologies de l'information et des communications et le grand public à tirer parti des possibilités et des avantages de l'économie numérique sur un marché continental. L'un des principaux résultats attendus du Centre d'excellence est l'élaboration de cadres stratégiques et juridiques pour une identité juridique harmonisée, fondée sur un système d'enregistrement de l'état civil solide et rendue possible par la numérisation. Le Centre a déjà obtenu un engagement de ressources de 1,2 million de dollars de la part de la société d'investissement philanthropique Omidyar Network.

Paragraphe 4

a) Texte

4. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à veiller à ce que les activités du centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique soient tangibles, assorties de délais et axées sur les résultats escomptés pour aider les États membres ;

b) Progrès

À cette fin, le Centre d'excellence a en premier lieu élaboré un cadre conceptuel exhaustif pour orienter les travaux sur le continent dans le domaine de la numérisation et pour rationaliser la fourniture d'appui technique et le renforcement des capacités aux États membres concernant les divers aspects de l'initiative. Il a par conséquent adopté un processus de diagnostic des possibilités de la numérisation en partenariat avec Pathways for Prosperity Commission. Dans le cadre de ce processus, le Centre d'excellence applique le modèle de maturité numérique, qui évalue l'état de la numérisation dans divers pays cibles. Cela a permis au Centre d'excellence de fournir aux pays un appui technique dans les domaines suivants :

- i) Identité numérique : Ministère de l'innovation et de la technologie et Ministère de la paix, Éthiopie ;
 - ii) Cours en ligne sur l'identité numérique à l'intention de huit fonctionnaires et cadres du Gouvernement éthiopien, notamment du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère de la paix et du Ministère de l'innovation et de la technologie. Le cours était centré sur les pratiques actuelles de l'identité numérique au regard de la technologie et des cadres réglementaires et politiques, et sur les bonnes pratiques de l'application de l'identité numérique en appui à la croissance économique et au développement. D'importance particulière, le cours a abordé le processus d'établissement des mécanismes nationaux de gouvernance nécessaires dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'identité nationale et la définition des besoins en ressources ;
 - iii) Identité et services numériques pour les réfugiés avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et MasterCard Partnership, Éthiopie ;
 - iv) Initiative haut débit avec Africa50 : Cameroun et Éthiopie ;
 - v) Inclusion financière avec le système de paiement mobile EcoCash et d'autres partenaires (en cours de discussion) : Zimbabwe ;
 - vi) Fiscalité en ligne : Bénin, Guinée et Sénégal ;
 - vii) Transformation numérique : Cameroun, Éthiopie et Zimbabwe ;
 - viii) Campagne Huduma Hali : Kenya ;
 - ix) Circuit numérique : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Zimbabwe ;
 - x) Test de la 5G : Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Kenya, Maroc, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe ;
 - xi) Plan directeur sur les technologies de l'information et des communications à l'intention du Parlement : Botswana.
-